

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 18 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, GAUCHET, NEGRE  
MRS, CAM, M GERVAIS, LE MOING, MERIC PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MMES BOURCIER, MAZILLE, MRS. BAÏADA, BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 11/03/2021

Nombre de conseillers : 15      Nombre de présents : 11      Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE POINTS DE VUE A L'ASSOCIATION CHAMOTTE ET BARBOTINE**

Monsieur le Maire signale au conseil que Madame Claudette BRIAND, président de l'association **CHAMOTTE ET BARBOTINE**, demande la mise à disposition de l'Espace Points de Vue pour organiser une exposition consacrée à la céramique du 13 au 27 avril 2021.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association **CHAMOTTE ET BARBOTINE** en mettant gratuitement à sa disposition les locaux. Cependant, Monsieur le Maire informe le conseil de la demande faite auprès de la Préfecture d'une assistance afin de travailler sur la mise en conformité des **Etablissements Recevant du Public** de la commune. En date du 4 mars, les services de l'État nous ont signalé que l'Espace Point de Vue n'était pas connu comme ERP et que la situation devait être régularisée avant ouverture.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association une fois que les services de l'État auront autorisé l'ouverture du bâtiment comme ERP.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 11 voix pour, 1 abstention : M. CAM**

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association **CHAMOTTE ET BARBOTINE**, pour la mise à disposition de l'Espace Point de Vue dès que les services de l'État autoriseront l'ouverture du bâtiment comme Etablissement Recevant du Public ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING



**CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE POINTS DE VUE A L'ASSOCIATION CHAMOTTE ET BARBOTINE**